



**MINISTRE
DE LA SANTE,
en charge de la prévention
et de la protection sociale généralisée**

Avis d'Appel Public à la Concurrence (AAPC)

I – INFORMATION RELATIVE A L'ACHETEUR PUBLIC

1° *Catégorie* : La Polynésie française

2° *Nom et coordonnées de l'acheteur* : Direction de la santé, Rue du Commandant Destremau, BP 611 - 98713 Papeete, tél. : (+689) 40 46 61 00

3° *Autorité compétente pour mener les opérations de passation et de signature du marché* : Le Ministre de santé en charge de la prévention et de la protection sociale généralisée et par délégation le Directeur de la santé.

II-OBJET ET CARACTERISTIQUES PRINCIPALES

1° *Objet* : PRESTATIONS D'UN EDUCATEUR SPORTIF POUR LE CENTRE D'ACCUEIL DES PERSONNES AGEES « TE FARE MATAHIAPO »

2° *Catégorie* : Marché de services

3° *Type* : Prestations d'éducateur sportif

4° *Lieux de réalisation ou de livraison des prestations* : Polynésie française

5° *Durée* : Le marché est conclu pour une durée initiale à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2024. Il est tacitement reconductible deux (2) fois pour une durée de douze (12) mois.

6° *Variantes autorisées* : Non

7° *Marché réservé* : Non

La langue pouvant être utilisée dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée : FCFP.

III- FORME DU MARCHE

Le présent marché est un marché composite mono-attributaire défini en fonction du type de prestations :

- Pour les prestations annuelles, programmée selon une périodicité définie à l'article 4-2 du contrat de prestations valant acte d'engagement, le marché est un marché simple, à prix global et forfaitaire.
Le prix est indiqué à l'article 6 du contrat valant acte d'engagement du titulaire.

- Pour les prestations ponctuelles (séances supplémentaires, article 3 du contrat), le marché est un marché à bons de commande au sens de l'article LP 221-4 du Code Polynésien des marchés publics (CPMP) avec un maximum annuel en valeur fixé à 300 000 FCPF HT.

La prestation ponctuelle sera définie d'un commun accord avec le prestataire et consignée dans une demande écrite adressée au minimum 48h à l'avance. La définition de prestation ponctuelle est : séance aquagym, sorties éducatives, encadrement de compétition sportives. Cette liste n'est pas exhaustive.

IV- ALLOTISSEMENT

Les prestations du marché ne sont pas alloties en raison du caractère unique de la consultation.

V- TYPE DE PROCEDURE

Procédure adapté en application de l'article LP 321-1 du CPMP.

VI – CONDITIONS DE PARTICIPATION – PIECES A FOURNIR PAR LES CANDIDATS

Se conformer au règlement de consultation.

VII – NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS A PRESENTER UNE OFFRE

Sans objet.

VIII – CRITERES D'ATTRIBUTION

Les critères sont mentionnés dans le règlement de la consultation (RC) inclus dans le dossier de consultation des entreprises (DCE).

IX – DELAIS DE REMISE DES CANDIDATURES ET/OU DES OFFRES

Le Vendredi 24 mai 2024 à 12 heures, heure de Papeete.

X – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus (administratifs et/ou techniques) : gestion.taravao.dsp@administration.gov.pf

XI – ADRESSES

Adresse auprès de laquelle le dossier de consultation des entreprises peut être consulté, retiré ou téléchargé : gestion.taravao.dsp@administration.gov.pf

Contenu du dossier de réponse : Défini dans le règlement de la consultation.

XII – CONDITIONS DE REMISE DES OFFRES ET/OU DES CANDIDATURES

Modalités : Voir le règlement de consultation

Adresse et modalités pour la remise des plis : HOPITAL DE TARAVAO - ROUTE DE LA MAIRIE DE TAIARAPU EST - BP 70 06 – 98719 – TARAVAO

XIII – DATE D’ENVOI DU PRESENT AVIS A LA PUBLICATION

Publication le Jeudi 16 mai 2024

Publication sur les supports suivants :

[Site de la Direction de la santé](#)